

Ladite parcelle de terrain de figure irrégulière est bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 408-3 et par une autre partie du lot 408-2, vers le nord-est par d'autres parties du lot 408-2 et vers le sud par une autre partie du lot 408-2.

Le tout tel que montré sur un plan portant le numéro B2005-9233 des archives de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, préparé par Gérard Joncas, arpenteur géomètre, le 9 février 2005 sous le numéro 3120 de ses minutes.

QUE deux copies conformes du présent décret soient délivrées au gouvernement du Canada pour valoir comme instrument d'acceptation de transfert entre les deux gouvernements.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

60237

Gouvernement du Québec

Décret 923-2013, 4 septembre 2013

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail les 12 et 13 septembre 2013

ATTENDU QUE se tiendra à Saskatoon (Saskatchewan), les 12 et 13 septembre 2013, la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Travail et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste:

QUE la ministre du Travail, madame Agnès Maltais, dirige la délégation québécoise dans le cadre de la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du travail les 12 et 13 septembre 2013;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre du Travail, de:

Monsieur Sébastien Tessier
Conseiller politique
Cabinet de la ministre du Travail;

Madame Manuelle Oudar
Sous-ministre
Ministère du Travail;

Madame Jane Pycock
Conseillère stratégique
Ministère du Travail;

M^e Marcelle Aubry
Avocate
Commission des normes du travail;

Monsieur Yves Brissette
Chef d'équipe
Commission de la santé et de la sécurité du travail;

Monsieur Ian Taillefer
Conseiller en relations intergouvernementales
Secrétariat aux affaires intergouvernementales
canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

60238

Gouvernement du Québec

Décret 946-2013, 11 septembre 2013

CONCERNANT la reconduction et l'approbation des modifications de l'Entente permettant la constitution d'une régie intermunicipale et d'un conseil intermunicipal de transport Laurentides et l'exclusion de la Municipalité d'Oka à cette entente

ATTENDU QUE, par le décret numéro 829-2004 du 1^{er} septembre 2004, le gouvernement a approuvé l'Entente permettant la constitution d'une régie intermunicipale et d'un conseil intermunicipal de transport (l'Entente) et a constitué le Conseil intermunicipal de transport Laurentides regroupant les villes de Blainville,